

Réf. : ID 23_COU_1137

Lausanne, le 22 mars 2023

Pénurie d'énergie - Suite et perspectives pour l'hiver 2023-2024

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil d'Etat tient en premier lieu à remercier les communes pour le travail réalisé, essentiellement dans l'urgence, afin de se préparer au mieux à faire face à un risque de potentielle pénurie de gaz ou d'électricité. Le niveau de préparation est désormais élevé, tant du côté du Canton que des communes, et il est possible d'affirmer que la résilience des infrastructures critiques pour les prestations à la population et pour la protection de l'environnement a été renforcée à la suite des mesures prises, ce qui est réjouissant.

Si nous pourrions probablement échapper cet hiver à une telle pénurie, c'est surtout grâce à des températures saisonnières exceptionnellement élevées combinées à des efforts d'économies des entreprises, des administrations et des habitants. Ce contexte a permis de limiter la consommation d'énergie. Toutefois, pour l'hiver 2023-24, la situation sur le front de l'électricité et du gaz devrait à nouveau être tendue puisqu'elle continuera de dépendre fortement de facteurs externes (météo, entretien du parc nucléaire français, niveau de remplissage des barrages en lien avec la sécheresse qui se dessine déjà). En outre, au vu de l'évolution de la guerre en Ukraine, la situation sur le marché du gaz restera vraisemblablement tendue eu égard à la capacité des importateurs à remplir leurs réservoirs. A ce titre, la Confédération prévoit une situation pour l'hiver prochain encore plus critique que pour cet hiver. Il convient d'anticiper d'ores et déjà ce risque.

Dès lors, les travaux entrepris ces derniers mois sont utiles pour l'hiver à venir, voire les suivants. Ainsi, s'agissant des communes, le Conseil d'Etat estime en particulier que les travaux de préparation doivent se poursuivre dans au moins quatre domaines : la pérennisation de points de rencontre d'urgence (PRU), la préparation des plans de continuité des activités (PCA), la sécurisation des infrastructures critiques, en particulier en matière de distribution et d'épuration des eaux, et la poursuite des efforts en matière d'économie d'énergie (sobriété, efficacité) et de valorisation des ressources renouvelables locales afin d'augmenter notre indépendance énergétique.

Afin d'assurer leur mission légale d'offrir une assistance à leur population vulnérable, il est important de conserver les concepts de PRU mis en place par toutes les communes dans le but de garantir à la population un accès notamment aux services d'urgences grâce à des télécommunications secourues. Le Conseil d'Etat remercie les communes d'avoir mis en place ces PRU dans des délais très courts. Ces derniers pourront également être utilisés pour faire face à d'autres risques. C'est d'ailleurs dans ce

contexte que le Grand Conseil a validé le 14 mars dernier un décret visant notamment à accompagner les communes dans la mise en place des PRU, en plus d'autres mesures, comme une formation en gestion de crise, visant à faire face aux risques climatiques. Un flyer présentant la fonction des PRU sera envoyé à l'ensemble de la population vaudoise d'ici l'automne prochain.

Les communes qui souhaiteraient plus d'informations sur les réponses à apporter aux questions sanitaires de leurs résidents dépendant de l'électricité pour assurer leur santé en trouveront sur le site du canton dédié à la pénurie (www.vd.ch/penurie ; rubrique « communes »). La Direction générale de la santé a par ailleurs élaboré un concept de prise en charge pour ces personnes et des informations vous seront communiquées à ce propos cet automne

La préparation des plans de continuité des activités (PCA) constitue un maillon essentiel à la gestion de crise. Ils permettent d'anticiper les impacts sur les prestations essentielles et d'évaluer les mesures organisationnelles devant être prises. A ce jour, selon les informations dont dispose l'Etat, une grande majorité des communes (près de 86%) a élaboré un tel PCA. Ces derniers continueront évidemment d'être utiles l'hiver prochain. Aussi, le Conseil d'Etat vous invite à poursuivre les travaux d'élaboration ou à les actualiser d'ici à cet automne afin de pouvoir se tenir prêt en cas de pénurie avérée et à engager les mesures préparatoires nécessaires. S'agissant des organes de conduite, le Conseil d'Etat tient également à vous annoncer que les cellules de crises préfectorales vont être mises en veille et que le pilotage des opérations va repasser de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) à la Direction de l'énergie (DIREN) dès le 31 mars avec une possible montée en puissance de l'EMCC à nouveau, à partir de l'automne.

En ce qui concerne les domaines nécessitant des travaux potentiellement conséquents ces prochains mois, il s'agit principalement de la sécurisation des infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées, notamment par l'achat ou location de génératrices et/ou le raccordement à un réseau de moyenne tension afin de pouvoir être exempté de délestage le cas échéant. Il convient de préciser que, si un tel raccordement protège du délestage, il ne protège par contre pas des pannes généralisées et subites d'électricité (black-out). Une pesée d'intérêt doit donc être faite dans chaque situation pour identifier le principe de sécurisation le plus adapté au regard des investissements en jeu.

Enfin, le Conseil d'Etat tient à rappeler que les mesures permettant d'effectuer des économies d'énergie demeurent essentielles afin de réduire le risque de pénurie. A ce titre, il rappelle que le décret sur l'éclairage des enseignes commerciales et bâtiments non-résidentiels, reste en vigueur jusqu'au 30 avril. Vu l'évolution de la situation, le Conseil d'Etat pourrait reconduire ce décret dès l'automne. Il enjoint par ailleurs les communes à reconduire, renforcer, voire à pérenniser, des mesures permettant de lutter contre le gaspillage énergétique dans leurs propres infrastructures et sur le domaine public. Que ce soit pour la prévention contre un risque de pénurie, pour les enjeux climatiques ou simplement par mesure d'économie financière notamment face à la volatilité des prix de l'énergie, une certaine sobriété énergétique est d'autant plus nécessaire.

Le Conseil d'Etat tient à remercier une nouvelle fois les communes pour le travail réalisé en tant que partenaires essentiels de la protection de la population au plus proche du terrain. Le canton est désormais mieux préparé à faire face au risque de pénurie d'énergie, ses infrastructures critiques sont mieux identifiées et sécurisées, et les défis actuels ont permis d'accélérer la nécessaire transition énergétique et climatique. Toutes ces pierres posées doivent être consolidées à l'avenir.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations respectueuses.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- EMCC
- DGE-DIREN
- SG-DJES
- Préfets
- UCV
- AdCV